



Les dispositifs publics de soutien à l'innovation dans les entreprises

AFIC Cleantech

22 Juin 2011

Nicolas LERMANT

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services



Cartographie des aides à l'innovation (hors Programme d'investissements d'avenir)

De nombreuses aides mais cette complexité s'explique par:

- **Des objectifs différents (recherche, innovation, collaboratifs entre PME, entre entreprises et organismes de recherche, entre pays...);**
- **Modalités différentes: aide projets ou aide en capital;**
- **Des financeurs différents: Etat (plusieurs ministères), agences, collectivités locales (régions notamment), Europe etc...;**
- **Des dispositifs et des procédures adaptées : dispositifs transversaux (CIR) ou ciblés sur certaines entreprises (taille, secteurs, technologie). Des modes de sélections ad hoc.**
- **Des volontés politiques qui se succèdent dans le temps.**

Cartographie des aides à l'innovation (hors Programme d'investissements d'avenir): aide aux projets

- **OSEO - Programme d'Aide pour le développement de l'Innovation** doté en 2011 de 300 millions €: Favoriser l'innovation dans les entreprises à chaque stade de leur développement
 - Sous forme de subventions dans les phases amont du projet, ou phases très risquées
 - Sous forme de prêts à taux zéro (hors faisabilité et création) ou sous forme d'avances remboursables en cas de succès dans les phases de développement (jusqu'à 3M€) (modalités au choix de l'entreprise).

- **OSEO - Programme d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) dédié aux projets collaboratifs, et visant à l'émergence de « champions européens ».**
 - Projets collaboratifs, impliquant au minimum 2 entreprises (5000 personnes max) indépendantes et 1 laboratoire de recherche
 - Aide de 3 à 10 M€, sous la forme de subventions et/ou d'avances remboursables avec intérêts

Cartographie des aides à l'innovation (hors Programme d'investissements d'avenir): aide aux projets

Le Fonds Unique Interministériel (FUI).

- Le FUI finance les projets de recherche et développement collaboratifs des pôles de compétitivité.
- Il a vocation à soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.
- Le fonds est doté de 600 M€ sur la période 2009-2011 ; 40 pôles ont des projets en lien avec les éco-technologies. 6 pôles « Ecotechs" ont été labellisés en juin 2010.



Cartographie des aides à l'innovation (hors Programme d'investissements d'avenir): aide aux projets

- 2 appels à projets par an (mars et septembre) ⇒ 12 AAP depuis 2005
- Projets de recherche collaborative (au moins 2 entreprises et 1 laboratoire ou 1 établissement d'enseignement)
- Aide = 45% des coûts éligibles pour les PME, 25% pour les grandes entreprises, 40% pour les laboratoires
- Depuis 2005:
 - ⇒ Plus de 4 600 projets de R&D collaborative ont reçu plus de 3,6 Md€ de financements publics (ministères + ANR + OSEO + collectivités territoriales)
 - ⇒ 2 137 projets de R&D soumis au FUI, dont 972 projets soutenus pour un total de 1,2 Md€
 - ⇒ Un soutien fort des collectivités territoriales : 685 M€ de



Cartographie des aides à l'innovation (hors Programme d'investissements d'avenir): aides fiscales

- **l'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes** **Les entreprises concernées** : jeunes entreprises de moins de 8 ans, consacrant au moins 15% de leurs charges à des dépenses de R&D.
 - **L'aide accordée** : exonérations (plafonnée) d'IS + exonération (plafonnées) des cotisations sociales sur les salaires des personnels participant à titre principal aux projets de R&D. Dégressif sur 7 ans.
 - **Depuis 2004, plus de 3100 entreprises bénéficiaires** ; 2657 entreprises présentes dans le dispositif en 2010, employant près de 21 000 personnes (12 600 emplois exonérés)



Fournir aux entreprises les conditions favorables à leur financement: apport en capital

- par des **dispositifs fiscaux** incitant les particuliers à investir en fonds propres dans les PME soit directement, soit par l'intermédiaire des FIP ou des FCPI : dispositif Madelin (réduction de 22,5% de l'IS), ISF-PME TEPA (50% de réduction de l'ISF).
- par des **investissements directs** de l'État, via le FSI ou France Investissement : depuis 2006, CDC Entreprises a investi 2 Md € soit dans des fonds directs (FMEA, Innobio, FCID) soit dans 116 fonds de capital-investissement « classiques » avec un effet de levier avec les investisseurs privés de 1 à 5,8.
- par le **Fonds national d'amorçage** mis en place dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir :
 - compléter les financements apportés par les *business angels* et par le concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes (FNA = 400 M€)
 - intervention prioritaire sur les macro-secteurs répondant aux orientations de l'emprunt national et de la stratégie nationale de recherche et d'innovation : santé / biotechnologies, développement durable / écotechnologies, infiniment petit / nanotechnologies, croisement de technologies / gestion de la complexité, services, usages et contenus numériques innovants.

Vos contacts:

- Aides projets:
 - Oseo: http://www.oseo.fr/notre_mission/nos_equipes_en_region
 - FUI: pôles de compétitivité: <http://competitivite.gouv.fr>
- Aides en capital:
 - FSI: <http://www.fonds-fsi.fr/>
 - FSI France Investissement: <http://www.france-investissement.fr>
 - Caisse des dépôts : <http://www.caissedesdepots.fr/>
- Les Direccte: <http://direccte.gouv.fr/>